

Chambre d'agriculture de Haute-Saône – FRDG202 – Calcaire du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans le bassin versant de la Saône

Type de masse d'eau	ESO
Code masse d'eau	FRDG202
Nom masse d'eau	Calcaire du Muschelkak supérieur et grès rhétiens dans le bassin versant de la Saône
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	Pas de station de mesure
Nombre de communes proposées au classement V1	5
Liste des communes proposées au classement (NB : indiquer avec « * » les communes proposées au titre d'une autre masse d'eau)	70271 GOUHENANS 70046 LES AYNANS 70351 MOLLANS 70552 VILLAFANS 70581 VY LES LURE NB : certaines communes peuvent rester classées au titre d'autres masses d'eau.
Type d'argumentaire (NB : cocher la ou les cases concernées : <input checked="" type="checkbox"/>)	<input checked="" type="checkbox"/> Compartimentation de la masse d'eau souterraine pour circonscrire la zone contaminée <input type="checkbox"/> Origine non agricole certaine de la pollution (pollution ponctuelle d'origine domestique, autre) – Origine : préciser l'origine ici. <input type="checkbox"/> Absence de contamination par les nitrates d'origine agricole pour les secteurs dont l'occupation des sols est majoritairement urbaine, forestière ou avec une SAU très faible <input checked="" type="checkbox"/> Autre : pas de qualitomètre de référence pour ces communes de la ME SU FRDG 202
Communes dont le retrait du classement est proposé	A compléter (facultatif) – NB : certaines communes peuvent rester classées au titre d'autres masses d'eau.
Argumentaire pour modifier le projet de classement soumis à concertation	Erreur de classement : pas de qualitomètre de référence pour ces communes La commune les AYNANS pourrait être incluse au regard de la ME ESU FRDG 315 alluvions de l'ognon mais sans valeur qui entraîne le classement P90 à 7.9 mg/ l Idem pour les communes de vy les lure et vouhenans dans la ME ESU la reigne non proposées au classement (P 90 : 8.9 mg/l)
Synthèse retenue par la DREAL de bassin	La proposition de classement des communes de Gouhenans, Les Aynans, Mollans, Villafans et Vy-lès-Lure est une erreur manifeste du projet de classement soumis à concertation. La demande de non-classement de ces communes est retenue. Consulter les autre fiches pour plus de précisions concernant la proposition de classement retenue pour la masse d'eau FRDG202.